



ATOUT FORMATION ACTUALITES | ENQUETE | CURSUS

Les décibels dans l'atelier : un risque majeur sous-estimé

Partout, bruits, stridences, alarmes, heurtent nos oreilles, vrillent nos tympans. Les nuisances sonores sont perpétuelles. Alors, quand les décibels augmentent dans l'atelier, ils sont négligés et peuvent être source de lésions auditives, plus ou moins graves, voire irréversibles. Le bruit est l'un des risques majeurs car il est insidieux et on s'y habitue !



Rubrique réalisé par le **SIPEV**

Seuls les Beethoven du réglage en mécanique auto, jugent un moteur à l'oreille. En réparation carrosserie, les ponceuses, meuleuses, découpeuses ne s'harmonisent pas comme des soupapes. Généralement, lors du travail sur tôle sur les aires de préparation, le carrossier ne porte pas de protection auditive et s'expose à plusieurs dangers potentiels.

Outre les troubles de l'audition et les lésions irréversibles qu'il peut provoquer, le bruit peut être à l'origine d'accidents du travail, car il masque les signaux d'alerte, perturbe la communication verbale et détourne l'attention.

Parmi les EPI (Equipements pour la Protection Individuelle), si les gants, les lunettes et les masques pour les protections des voies respiratoires entrent progressivement dans les habitudes du personnel de l'atelier, un travail de sensibilisation reste à entreprendre pour le port d'une Protection Individuelle Contre le Bruit (PICB).

Alerte au bruit !

Dans l'atelier carrosserie, les sources de bruit sont nombreuses, en particulier sur le poste ponçage, qui occupe la moitié du temps de travail d'un peintre carrossier. Pourtant, force est de constater que le bruit n'est pas identifié comme une réelle source de danger. Pour preuve, sur le terrain, les compagnons portent rarement des protections auditives, y compris pendant les opérations produisant un niveau sonore élevé tel que le ponçage (97dB). Autre preuve : lors des achats d'équipement pour la protection individuelle, les équipements pour la protection auditive,

prenant en compte le niveau sonore de l'atelier, figurent tout aussi rarement sur les bons de commande.

Seuils de tolérance au bruit

L'ouïe est un sens à part. Pour ne plus voir, on ferme les yeux, pour ne plus sentir, on cesse momentanément de respirer, mais pour ne plus entendre, il ne suffit pas toujours de ne plus écouter !

Sur ce qu'une oreille peut tolérer comme bruit, une corrélation a été établie entre niveau de décibels et temps d'exposition. Selon plusieurs études auxquelles se réfère l'INRS, sur une journée de travail de 8 heures, l'ouïe est en danger à partir de 80 dB, en continu. Cela correspond au niveau sonore d'une ventilation dans une cabine de peinture. Quand on monte dans les décibels, la durée maximale d'exposition sans protection individuelle ni conséquences pour la santé, chute de manière exponentielle. A 95 dB, soit le volume sonore d'une ventilation associée au bruit de 2 pistolets de peinture, le temps d'exposition doit être de 15 minutes maximum. Pour un découpage de carrosserie, le niveau sonore atteint 107 dB et ne peut être toléré sans dommage par l'ouïe sans protection individuelle contre le bruit que pendant 41 secondes.

Risques d'une exposition prolongée au bruit

Les niveaux sonores élevés sont source de fatigue inutile pour les carrossiers, et peuvent causer des troubles de l'équilibre, des acouphènes et des pertes irréversibles d'audition. Une atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels peut être considérée comme une maladie profes-

sionnelle. On parle aussi d'hypoacousie de perception par lésion cochléaire irréversible.



Protection obligatoire de l'ouïe
Au-delà de la surdité, les effets sur la santé et le comportement sont nombreux. L'exposition au bruit pendant le travail a des conséquences négatives sur la qualité du sommeil. Le bruit interfère avec la fonction récupératrice du sommeil et peut entraîner une fatigue chronique. Selon de nombreuses études, les troubles cardiovasculaires, en particulier l'hypertension, sont également plus fréquents chez les travailleurs exposés au bruit. Le bruit peut aussi constituer un facteur de stress au travail dans la mesure où il est chronique, imprévisible et incontrôlable. La gêne liée au bruit est aussi associée à l'insatisfaction au travail, à l'irritabilité, à l'anxiété, voire à l'agressivité.

Protections Individuelles Contre le Bruit

Le silence est d'or quand le bruit coûte de l'argent. Pour prévenir les accidents de travail dus à une exposition prolongée à des niveaux sonores élevés, les partenaires du Livre Vert préconisent le respect des obligations de port d'un casque antibruit ou de bouchons d'oreilles (Norme EN 352-2), tout aussi efficaces à condition d'être correctement placés. Le niveau sonore est alors atténué de 20 à 35 dB. Silence, on ponce ! ■

En savoir plus :
www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr